



Cher client,

Afin de nous adapter aux exigences de notre référentiel d'accréditation Cofrac, nous procédons actuellement à une évolution de la forme de nos rapports d'essais relatifs aux mesures d'empoussièremment (Selon les normes NF X 43-050 et XP X 43-269).

Jusqu'à présent en effet, les rapports étaient constitués de 2 parties :

- **PRELEVEMENT** : une première partie relative aux prélèvements d'air.
- **ANALYSE** : une seconde partie relative au résultat du comptage (concentration en fibre/litre ou en fibre/cm³).

Dorénavant les rapports comporteront 3 volets :

- **PRELEVEMENT** : un premier volet relatif au prélèvement d'air.
- **COMPTAGE** : un deuxième volet relatif au comptage des fibres sur la membrane ayant servi à réaliser le prélèvement d'air (avec un résultat exprimé en fibres/membrane). Ce résultat intermédiaire ne prend pas du tout en compte le volume d'air prélevé. Il s'agit d'une densité de fibres sur la membrane (encadrée par une limite inférieure et une limite supérieure de l'intervalle de confiance à 95%).
- **RESULTAT** : un troisième volet « résultat » combinant les paramètres des 2 premiers volets, à savoir volume d'air prélevé et densité de fibres comptées sur la membrane. Ce troisième volet permet d'annoncer le résultat sous forme de concentration en fibres / volume d'air prélevé (fibre/litre ou fibre/cm³), avec bien entendu son intervalle de confiance également.

D'un point de vue de la gestion du logo Cofrac sur les rapports, ce dernier pourra se rapporter :

- uniquement au prélèvement d'air si seul le prélèvement d'air a été réalisé sous couvert de notre accréditation Cofrac.
- uniquement au comptage des fibres sur la membrane si seul le comptage a été réalisé sous couvert de notre accréditation Cofrac.
- au prélèvement et au comptage si l'ensemble a été réalisé sous couvert de notre accréditation Cofrac. Dans ce dernier cas la partie résultat comportera également un logo Cofrac.

Nos équipes restent à votre disposition pour tout complément d'information relatif à cette évolution qui sera effective à compter du **7 Septembre 2010**. N'hésitez pas à contacter votre chargé clientèle pour toute question que vous pourriez vous poser concernant cette modification.

Veuillez recevoir, cher client, nos sincères salutations,

La Direction Qualité d'ITGA

Pièce jointe : un exemple de rapport « MET Air »

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
 Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole « * » sont couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI NUMERO ITXXXXXX-XXX EN DATE DU __/__/__
DETERMINATION DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS UNE ATMOSPHERE AMBIANTE

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse.

Client :		Dossier :	
		Référence :	
		Cde ITGA :	

(*) PRELEVEMENT :

Type de mesurage initialement demandé :

Norme (NFX 43-050) : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (méthode indirecte)

Intervention réalisé par : le .../.../... à ...h...
 et le .../.../... à ...h...

Prélèvement : Du .../.../... au .../.../...

Filtre reçu au laboratoire le : .../.../...

Repérage	Volume (litres)	Durée (heures)	Débit (l/min)

Optionnelle : Pour les prélèvements non réalisés par ITGA, les informations fournies par l'organisme de prélèvement sont retranscrites dans le tableau ci-dessus.

(*) ANALYSE :

Technique analytique : Microscopie électronique à transmission (EDXA – diffraction électronique)

Norme : (NFX 43-050) : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (méthode indirecte)

Réalisée le : .../.../... **par :**


Critères de sélection : Seules les fibres d'amiante de longueur supérieure à 5µm, de rapport L/l égal ou supérieur à 3 et dont le diamètre est inférieur à 3,0 µm sont prises en compte.

<table border="1"> <tr> <td>Nombre de fibres comptées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sensibilité analytique (en fibres/membrane)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Intervalle de confiance à 95% ⁽¹⁾</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Type d'amiante</td> <td></td> </tr> </table>	Nombre de fibres comptées		Sensibilité analytique (en fibres/membrane)		Intervalle de confiance à 95% ⁽¹⁾		Type d'amiante		<table border="1"> <tr> <td align="center">Densité de fibres (Nombre de fibres/membrane)</td> </tr> <tr> <td> </td> </tr> </table>	Densité de fibres (Nombre de fibres/membrane)	
Nombre de fibres comptées											
Sensibilité analytique (en fibres/membrane)											
Intervalle de confiance à 95% ⁽¹⁾											
Type d'amiante											
Densité de fibres (Nombre de fibres/membrane)											

(*) RESULTAT :

Sensibilité Analytique (en fibres/litre)	Sensibilité analytique X Nombre de fibres comptées	Concentration en fibres/litre	Intervalle de confiance à 95 % ⁽¹⁾	Type d'amiante

⁽¹⁾ L'intervalle de confiance à 95% de la densité et de la concentration est celui issu de la statistique de Poisson. Les informations concernant les incertitudes de mesures sont consultables au laboratoire.

ITGA	Validé par :	Prénom, NOM, Fonction, Signature	
Page 1/1			

*La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.*